

Septembre 2007 - n° 53

Gestion intégrée des zones côtières... quoi de neuf ?

POUR UNE GESTION DURABLE DU GISEMENT DE TELLINES EN CAMARGUE

L'étude globale sur la telline réalisée par le Parc naturel régional s'est achevée. avec la proposition de mesures susceptibles d'aider les gestionnaires et utilisateurs de la ressource à l'exploiter de façon durable. Ces mesures concernent principalement la préservation du gisement, la valorisation du produit de la pêche et le suivi du stock de tellines.



Une réunion de présentation des résultats et propositions aux 90 pêcheurs licenciés pour la pêche à la telline aura lieu mi-septembre au Parc.

Parallèlement, un cahier technique portant sur la telline avance et devrait sortir fin octobre et être distribué à l'ensemble de la filière administrative, professionnelle et commerciale de la pêche de la telline.

EFFICACITE ET IMPACT DES OUVRAGES EN ENROCHEMENT SUR LES PLAGE SABLEUSES : LE CAS DU LANGUEDOC ET DU DELTA DU RHONE

La thèse d'Olivier Samat réalisée en partenariat avec le Parc depuis 2005 s'est achevée en mars et a été présentée à la commission gestion de l'eau et des milieux du 20 avril.

Elle décrit l'impact des ouvrages en épis et leur implantation en comparant les variations de la ligne de rivage avant et après l'implantation des ouvrages : il a ainsi été mis en évidence une érosion en aval des épis deux fois plus rapides qu'à la normale. L'impact d'une digue frontale (digue de Véran) sur les fonds environnants a également été étudié grâce à un suivi bathymé-

trique et courantologique. Les résultats montrent que la présence de l'ouvrage modifie la morphologie du site par une accentuation des pertes sédimentaires. Une réflexivité accrue des courants évaluée au droit de la digue en est la cause. Enfin, l'auteur a étudié la modification des fonds au droit du rivage entièrement stabilisé par des enrochement des Saintes-Maries-de-la-Mer à partir de la comparaison de différents modèles numériques de terrain entre 1872 et 2005.



En conclusion Olivier Samat met en évidence qu'au vu des contraintes importantes qu'implique l'implantation des ouvrages en enrochement, il apparaît essentiel de définir avec soin les véritables enjeux économiques, humains et patrimoniaux.

La thèse est téléchargeable sur le site internet du Parc dans la rubrique « études ». http://www.parc-camargue.fr/Francais/download.php?categorie_id=97.

A la même adresse, on pourra aussi télécharger « l'étude de définition des enjeux de protection du littoral sableux en Camargue ».

MIEUX CONNAITRE LA FAUNE VIVANT PRES DES FONDS DU GOLFE DE BEAUDUC

Depuis avril et jusqu'à fin septembre, le Centre d'Océanologie de Marseille réalise pour le Parc un inventaire de la faune



benthique du Golfe de Beauduc en complément des pêches scientifiques réalisées en 2004. A partir de traits d'un petit chalut, deux stations ont été échantillonnées à 2 profondeurs différentes (10 et 20 m) sur deux saisons (Printemps et Été). De nombreuses espèces de poissons et d'invertébrés ont été identifiées avec notamment la découverte d'une espèce emblématique, l'hippocampe.

Cécile Vaquier qui travaille sur le projet sous la direction d'Yves Letourneur proposera à l'issue de ses analyses un suivi pertinent de la faune marine du Golfe, notamment dans la perspective de la création d'une réserve marine.

Contact : Delphine Marobin, 04 90 97 10 40

Gestion de l'eau en Camargue

COMMISSION EXECUTIVE DE L'EAU

A la suite des inondations de 1993 et 1994, les étangs de Camargue se sont retrouvés durablement trop hauts et dessalés. Cette situation a conduit les acteurs locaux à s'associer pour coordonner leurs efforts afin de satisfaire des objectifs de niveau et de salinité compatibles avec les diverses activités (agriculture, pêche), la protection de la nature, et la sécurité des biens et des personnes.



Un groupe de gestionnaires représentatifs et volontaires s'est alors réuni pour la première fois en janvier 1996, la Commission Exécutive de l'Eau (CEDE) était née.

Elle comprend des représentants des collectivités, des associations syndicales gestionnaires de réseaux hydrauliques, de la Réserve nationale, des socioprofessionnels, des scientifiques... Si son animation et son secrétariat sont assurés par le Parc naturel régional de Camargue, cette commission est placée sous l'égide de la

Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt qui assure la Police de l'eau en Camargue.

Outre la gestion courante des étangs, la



Commission exécutive de l'eau a pour mission notamment de proposer des solutions préventives, d'urgence ou de post-crise pour gérer les situations critiques pouvant porter préjudice à la sécurité des biens et des personnes ou aux usages locaux.

Les décisions ont toujours été prises après discussion et à l'unanimité. Elles concernent essentiellement la question des échanges entre l'intérieur du delta et la mer via l'ouverture ou la fermeture du pertuis de la Fourcade aux Saintes-Maries-de-la-Mer.

Après dix ans d'existence et de bon fonctionnement, les membres de la Commission exécutive de l'Eau ont souhaité faire évoluer la Commission par la formalisation de ses objectifs, la réalisation d'un plan d'action et le rapprochement avec le Comité de Delta.

La réalisation concertée d'un premier plan d'action s'est achevée cet été et est présentée aux acteurs de l'eau le vendredi 28 septembre 2007.

Contact : Stéphane Marche ,
Françoise Martinez, 04 90 97 10 40

Agriculture en Camargue

LE POLE D'EXCELLENCE RURALE « DELTA CAMARGUE » UN DEMARRAGE EN DOUCEUR

Rappelons-le, ce pôle d'excellence rurale a pour objet d'accompagner la mise en place de deux filières courtes ; l'une sur la vente directe de produits de Camargue (viande, riz, poissons, vin ...) et l'autre sur la production d'huile végétale pure (HVP) et de tourteaux comme carburant et combustible pour satisfaire la demande locale.



Une réflexion préalable est engagée sur ces deux filières depuis la tenue du premier comité de pilotage le 18 avril 2007, au cours duquel les agriculteurs et producteurs ont manifesté un certain intérêt. C'est pourquoi, le Parc a consulté, sous forme d'enquête, les exploitants agricoles déjà engagés dans des filières courtes

(vente directe et production HVP) ou sur le point de l'être.

Pour la vente directe, une étude technico-économique et juridique va être lancée. Elle aura pour but de vérifier la faisabilité d'une filière, de clarifier le fonctionnement du point de vente, d'analyser le mode d'implication des producteurs dans la gestion des équipements et de réaliser une prospective budgétaire.

Concernant la filière huile végétale pure (HVP) et tourteaux, plusieurs triturateurs présents sur la région sont d'ores et déjà prêts à produire de l'HVP pour les besoins de fonctionnement du bac de Barcarin dans le cadre du Pôle mer PACA (pôle de compétitivité).

La filière HVP sera également à terme au service des agriculteurs et des collectivités locales qui pourront consommer du carburant en circuit court.

Prochainement, les agriculteurs seront à nouveau conviés pour formaliser les cahiers des charges nécessaires à la réussite du fonctionnement des deux filières.

Contact : Dominique Vergnaud, Régis Vianet,
04 90 97 10 40

LA MISE EN PLACE DE NOUVELLES MESURES AGRICULTURE ENVIRONNEMENTALES

Il s'agit de contrats concernant l'élevage extensif en milieu humide (les précédents contrats étant arrivés à échéance en 2005). L'équipe du Parc, en collaboration avec les services de l'Etat, de la chambre d'agriculture et l'ADASEA, s'est mobilisée depuis



mars 2007 pour aboutir à la mise en oeuvre des premiers contrats agri-environnementaux.

Aujourd'hui 19 dossiers ont été retenus concernant une superficie totale de 2 247 hectares pour un montant de 1 066 794 euros, sur 5 ans. Les mesures concernent 50 parcelles dont la superficie moyenne est de 44,94 hectares (1,91 ha pour la plus petite et 168,88 ha pour la plus grande).



Photographie : Opus Species

Les dossiers pour les contrats du volet riziculture et cultures associées seront instruits avant décembre 2007, date d'échéance des précédents contrats.

Contact : Anne Vadon, 04 90 97 10 40

Révision de la charte du Parc

POUR IMAGINER LE FUTUR DE LA CAMARGUE

Dans le cadre de la révision de la charte du Parc, un dispositif de participation et de concertation sans précédent a été mis en place dans le but de construire un projet partagé et porté par le plus grand nombre. Entre décembre 2006 et juillet 2007, plus de 300 personnes se sont déplacées lors des 8 rencontres publiques qui ont eu lieu dans chacun des hameaux et villages de Camargue. 130 personnes impliquées dans le projet se sont réunies mensuellement au sein de 5 groupes de travail thématiques et de 3 groupes géographiques (Salin-de-Giraud, Mas-Thibert, Port-Saint-Louis) pour imaginer le futur du territoire et fixer les objectifs du Parc pour les prochaines 12 années.



le Parc naturel régional de Camargue a complété sa démarche d'écoute et de rencontres sur le terrain par un sondage conduit auprès de la population camarguaise.

Ainsi en janvier 2007, un échantillon représentatif de la population résidant sur le territoire du Parc a été interrogé par téléphone par un cabinet spécialisé dans ce type de démarche, le Cabinet Sémaphores. Au total ce sont 250 personnes qui ont répondu à cette enquête, réparties entre Arles (tête de Camargue, Salin-de-Giraud, le Sambuc), les Saintes-Maries-de-la-Mer, et la proximité du Parc (Port-Saint-Louis-du-Rhône et Mas-Thibert).

De nombreux documents (résultats de l'enquête auprès des habitants, compte-rendu des groupes de travail) sont disponibles sur le site internet

<http://projetchartepnrc.canalblog.com/>

Contact : Régine Grevy, 04 90 97 10 40

NATURA 2000 EN CAMARGUE

NATURA 2000 : LA PHASE DES INVENTAIRES EST ENGAGÉE



La réalisation du document d'objectif Natura 2000 nécessite un diagnostic de l'état de conservation des habitats et des espèces

d'intérêt communautaire en Camargue. Des études et des inventaires ont donc été lancés ce printemps pour permettre la cartographie de l'ensemble des habitats du delta (certains sont prioritaires tels que les steppes à saladelles ou les marais temporaires) et la caractérisation des habitats des espèces des annexes des directives européennes (oiseaux, chauves-souris, Cistude d'Europe, poissons, libellules et coléoptères). Des recherches complémentaires sont également menées sur des espèces au statut indéterminé en Camargue telles que le Castor d'Europe, la Loutre ou le Triton crêté.

Cet état des lieux environnemental, couplé avec celui caractérisant les activités socio-économiques du delta (agriculture, élevage, saliculture, tourisme, etc...) permettra dès cet automne les premières discussions dans les ateliers thématiques spécifiques à Natura 2000 en vue de la définition des enjeux de conservation et de gestion des habitats et des espèces constituant la première partie du document d'objectifs.



La cartographie finalisée des habitats d'intérêt communautaire sera dressée en 2008 à partir des prospections effectuées jusqu'au printemps prochain.

Contact : Stéphan Arnassant, 04 90 97 10 40

Découvrir le patrimoine de Camargue

NUIT DE LA CHAUVE-SOURIS EN CAMARGUE

Dans le cadre de "la Nuit européenne de la chauve souris" une soirée publique au Mas du Pont de Rousty a été consacrée à ces mammifères omniprésents dans le delta

du Rhône. Près de 50 personnes ont pu assister à la projection d'un film étonnant, où de magnifiques images au ralenti proposent une approche originale de ces animaux menacés, et encore largement inconnus. Emmanuel Cosson, directeur du Groupe Chiroptères de Provence, a ensuite présenté un exposé sur la situation du Grand Rhinolophe en Camargue et sur les résultats des études menées en collaboration avec le Parc. Après une dégustation de produits régionaux, et malgré le mistral, les participants ont pu découvrir sur le terrain l'univers des chauves-souris en pleine chasse, grâce au détecteur à ultra son.



Photographie : (c) Tanguy Stoecklé,
Groupe Chiroptères de Provence.

Vient de paraître

A la découverte de l'élevage en Camargue

20 p., quadrichromie, 30 dessins, 5 euros

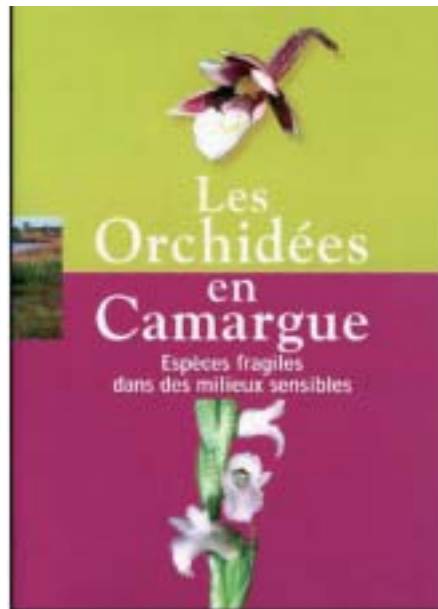


Ce nouvel opus de la collection « A la découverte de... » nous présente le triptyque de l'élevage camarguais : taureaux, chevaux, moutons. Il nous rappelle l'importance écologique, économique et culturelle de ces différents élevages sans oublier de les ancrer dans leur histoire et de présenter leur évolution contemporaine (tourisme, appellation d'origine contrôlée, ...). Un document idéal pour les scolaires ou les nouveaux arrivants en Camargue !

Découvrons les orchidées de Camargue

18 pages, quadrichromie, 3 euros

Une plaquette sur les orchidées de Camargue a été récemment éditée par l'Association Zerynthia et la Société Française d'Orchidophilie avec le soutien technique et financier du Parc et du Conservatoire botanique national de Porquerolles. Le périmètre considéré dans cet ouvrage correspond pour la première fois à la Camargue géologique au sens large en s'appuyant sur les deux sites RAMSAR « Camargue » et « Petite Camargue et Etang de l'Or » intégrant donc de fait également la Réserve mondiale de biosphère de l'UNESCO (MAB). Après une succincte présentation des milieux naturels camarguais littoraux, lagunaires et fluvio-lacustres, 21 espèces d'orchidées sont décrites sur les 35 espèces connues sur le territoire considéré. Une liste commentée des espèces végétales protégées (protection nationale ou régionale) complète l'ouvrage qui met en évidence la nécessité d'une gestion concertée des zones humides pour la conservation de la biodiversité végétale.



A VOS AGENDAS

- **Mercredi 5, 12, 19, 26 septembre, 15 h,-
Mercredi 3, 10, 17 octobre, 14h30,
Mercredi 31 octobre, 14h30, Arène des
Saintes-Maries-de-la-Mer : 25es Courses
de taù organisées par le Parc**
- **Mardi 18 septembre, 15h : réunion de
restitution de l'étude globale sur la telline**
- **Mercredi 19 septembre, 14h30 : Bureau
du Parc**
- **Vendredi 28 à 9h30 : Comité syndical et
Conseil du Parc**
- **Mercredi 3 au vendredi 5 octobre:
Journées nationales des Parcs naturels
régionaux dans le Parc Loire-Anjou-
Touaine**

LE 2 AOÛT 2007, JEAN-LOUIS BORLOO, MINISTRE D'ETAT , MINISTRE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DURABLES

Jean-Louis Borloo, accompagné de Nathalie Kosciusko-Morizet, Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, et de leurs conseillers ont commencé par rencontrer les principaux protagonistes : le maire d'Arles et président du Parc, le député et président de Région, le représentant du Conseil général, le maire des Saintes-Maries-de-la-Mer, les représentants de la Fondation, les représentants des habitants et les délégués du personnel du Parc.

L'après-midi lors d'une réunion plénière, le ministre a présenté une motion qui a reçu l'accord de l'ensemble des parties prenantes.

Tous les partenaires ont d'abord réaffirmés leur attachement au Parc naturel régional de Camargue. Puis les participants se sont engagés à constituer un Syndicat mixte ouvert-élargi, qui conservera l'ensemble du personnel. Cette structure modifiée garantit une participation large de tous les acteurs du territoire, dont les représentants des grands propriétaires camarguais.

Jean-Louis Borloo s'est engagé à présenter devant le Parlement, à la rentrée, une loi spécifique qui permettra de concrétiser cet accord. Le Syndicat mixte sera validé et la charte actuelle, qui arrive à échéance le 18 février 2008, sera prorogée de 2 ans.

Afin de garantir le maximum de sécurité juridique à cette procédure et d'accompagner le dispositif retenu, une mission sera confiée à un Conseiller d'Etat. Le Ministre a demandé à Jean-Louis Joseph, Président de la Fédération des Parcs, présent lors de cette rencontre en Camargue, de désigner un représentant pour accompagner, avec le Conseiller d'Etat, le dispositif retenu.

